

**Journée d'étude du Groupe de recherche sur les parlements et les parlementaires
de l'Association française de science politique
Paris, 16 janvier 2009.**

**Violence des échanges en milieu parlementaire.
La pacification contrariée des mœurs politiques à l'épreuve du travail
parlementaire (XIXe-XXe siècles)**

**Violences parlementaires en perspective
(1850-1900-1950-2000)**

En construction : version provisoire

Thomas Bouchet (université de Bourgogne)

Jean Vigreux (université de Franche-Comté)

L'étude de la violence parlementaire peut être mise en relation avec les évolutions récentes d'une historiographie de la violence en politique, d'une historiographie des passions et des émotions en politique, d'une historiographie de l'excès et de ses régulations. Plusieurs travaux parus en 2007-2008 en témoignent¹. Ils enrichissent ce qui a été écrit en ce sens au cours des années passées sur les passions en politique, sur les conditions et les expressions de la violence au Parlement, sur les paroles d'excès, sur l'éloquence². Cette question de la violence en séance d'assemblée peut ouvrir sur diverses enquêtes, que Jean-Marc Guislin a tenté de synthétiser : « Qui est violent ? Certains individus ou

¹ Jean-François TANGUY, « L'affrontement gauche-droite à travers les grandes lois des législatures 1877-1885 », dans Frédérique PITOU et Jacqueline SAINCLIVIER (dir.), *Les affrontements. Usages, discours et rituels*, Rennes, PUR, 2008, p. 59-73 ; Dominique DUPART, « Défense de l'émotion tribunicienne. Lamartine à la chambre des Députés, les 8 mai et 20 décembre 1834 », *Ecrire l'histoire. Histoire, littérature, esthétique*, 1, printemps 2008, p. ; Adeline TROMBERT-GRIVEL, « Le délit de diffamation sous la Restauration et ses suites : une tentative de régulation du langage politique », Bernard LE DREZEN, « Parlementarisme, éloquence parlementaire et violence sous la Deuxième République », Noëlle DAUPHIN, « « La loi d'amnistie du 2 janvier 1816 : volonté d'apaisement, mémoire de violence », Stéphane GACON, « 1859 et 1879-1880 : deux amnisties », dans Jean-Claude CARON (et al.), *Entre violence et conciliation. La résolution des conflits socio-politiques en Europe au XIXe siècle*, Rennes, PUR, 2008. Des éléments épars dans Anne-Claude AMBROISE-RENDU et al., *L'Indignation, Histoire d'une émotion, XIXe siècle – XXe siècle*, Paris, Nouveau Monde, 2008

² Claude GAUTIER et Olivier LE COUR GRANDMAISON, *Passions et sciences humaines*, Paris, PUF, 2002 ; Thomas BOUCHET, Matthew LEGGETT, Geneviève VERDO, Jean VIGREUX (dir.), *L'insulte (en) politique*, Dijon, EUD, 2005. Voir les deux importants articles de Jean-Marc GUISLIN et de Hervé FAYAT, à propos de la Troisième République : Jean-Marc Guislin, « Parlementarisme et violence rhétorique dans les années 1870 », *Revue du Nord*, juil-déc 1980, 236-237, p. 687-728 ; Hervé Fayat, « Bien se tenir à la Chambre. L'invention de la discipline parlementaire », *Jean Jaurès Cahiers Trimestriels*, 153, 2000, p. 61-89. Par ailleurs, Michel MOPIN consacre le dernier chapitre de son ouvrage sur *Les grands débats parlementaires de 1875 à nos jours* (Paris, La Documentation française, 1988), au « bruit » et à la « fureur » en séance. Pour le XXe siècle, on se référera par exemple à Nicolas ROUSSELLIER, *Le Parlement de l'éloquence. La souveraineté de la délibération au lendemain de la Grande Guerre*, Paris, PFNSP, 1997 et à Fabrice D'ALMEIDA, « Pour une chronologie de l'éloquence politique » dans Fabrice D'ALMEIDA (dir.), *L'éloquence en politique en France et en Italie de 1870 à nos jours*, Ecole Française de Rome, 2001 (Selon l'auteur, il ne faudrait « ne pas se limiter à une simple étude des théories de la rhétorique, mais entrer dans les conditions concrètes d'exercice du magistère verbal », p. 3).

certaines groupes le sont-ils plus que d'autres ? Quand et à quel sujet l'est-on ? Sous quelle forme la violence s'exprime-t-elle ? Qui vise-t-elle ? Peut-on y distinguer des niveaux ? Comment est-elle perçue ?³ ». Les crises et les tensions qui rythment l'histoire parlementaire des II^e, III^e, IV^e et V^e Républiques sont des champs d'étude tout trouvés pour contribuer à ces réflexions.

Il semble qu'une interrogation se profile à l'arrière-plan d'une bonne partie des travaux cités : une violence de ce type montre-t-elle les limites d'un modèle parlementaire républicain ou traduit-elle plutôt ses capacités d'autorégulation ? La seconde option est celle qui a la faveur du plus grand nombre. Faire leur place à la violence et à ses expressions, les mettre en regard des grands principes d'un parlementarisme qui serait pacifique par définition ou de plus en plus pacifique dans les faits, c'est une manière de contribuer à la défense et à l'illustration du parlementarisme. Dans cette perspective, il est courant de considérer par exemple que le texte de la constitution de 1958 « a assagi les députés »⁴. La vie parlementaire actuelle serait policée, sans conflits véritables, selon une tendance séculaire de maîtrise des pulsions et d'adoucissement des mœurs pourtant, par principe, le parlementarisme n'induit-il pas le débat, le combat entre des options distinctes ou opposées qui génèrent nécessairement des formes de violence ? De quelle manière l'équilibre entre parlementarisme pacifié et poussées ponctuelles de fièvre rend-il compte de ce qui se joue en séance ? Pour s'en faire une petite idée, il est utile non seulement de repérer les occurrences d'une violence ouverte par les mots et par les gestes, mais aussi de les mettre en relation avec ce qui ressortit moins ou avec ce qui ne ressortit pas du tout à ce type de violence.

Observer de façon suivie une session, une séance même dans son ensemble (mais la taille considérable des comptes rendus de séances impose de limiter ses ambitions), esquisser des comparaisons pour quatre moments de l'histoire républicaine, tout cela suppose de prendre en considération plusieurs variables. Voici quelques-unes d'entre elles – nous en creuserons d'autres chemin faisant. Il importe de bien repérer la place du palais de la représentation nationale dans les institutions, puisqu'elle évolue notablement ; en 1848, cette assemblée unique (l'Assemblée constituante puis l'Assemblée législative) joue un rôle capital, qui lui est progressivement contesté par Louis-Napoléon Bonaparte, et dont la timidité croissante en termes de réformes est contestée par la gauche démoc-soc et montagnarde ; sous la III^e République – 1900 – c'est la victoire de la République parlementaire ; ce modèle, toujours d'actualité avec la IV^e République, est assez vite mis à mal par la logique de Guerre froide mettant à l'écart les communistes, pourtant majoritaires à l'Assemblée (1950). Si la V^e République, dans un premier temps, a réduit la place du Parlement, les évolutions ultérieures et les « cohabitations », comme celle de 2000 ont rehaussé la fonction parlementaire, le rôle des députés. Il faut également saisir les logiques propres de nos sources de référence, le *Moniteur universel*, puis le *Journal officiel*, tout en complétant ce corpus par la presse écrite ou des témoignages des acteurs ; les comptes rendus du *MU* et du *JO* ne sont pas étudiés ici comme dispensateurs de faits, ne serait-ce que parce que la

³ Jean-Marc Guislin, « Parlementarisme et violence rhétorique dans les années 1870 », *loc. cit.*, p. 698-699.

⁴ Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Sylvie MARIAGE, *L'Assemblée nationale*, Paris, Gallimard (coll. Découvertes), 1994, p. 66.

retranscription par les secrétaires ou sténographes obéit à certaines règles qui tendent à « policer » les débats ; toutefois, si l’insulte et plus globalement la violence sont bannies, la censure n’est pas complète et elles sont pour certaines retranscrites au sein du corpus. On doit encore prendre en compte les règlements internes des chambres, dont les incidences sont si nombreuses sur la conduite des séances⁵.

Les hypothèses que nous proposons invitent dès lors à considérer le monde des députés réunis au sein de l’hémicycle selon plusieurs axes. Nous ne focalisons pas toute notre attention sur les moments de crises et de crispation. Nous souhaitons plutôt repérer ou replacer ces moments au sein de logiques plus larges, voire de régulations liées à la démocratie représentative et à son personnel politique. Nous cherchons en d’autres termes à apporter quelques éléments de réponse à une question très élémentaire : de quoi est faite, en termes de violence mais aussi en-deçà et au-delà, une séance d’assemblée dans la France républicaine du siècle et demi écoulé ?

La face visible : le conflit ouvert

Pour tâcher de mettre en perspective la violence parlementaire, on se doit de revenir d’abord sur certaines caractéristiques d’une violence ouverte, tandis que la tension est dans l’hémicycle à son comble (violence verbale, violence dans les gestes, brutalité physique parfois) : il s’agit surtout de se placer dans des axes déjà souvent parcourus, mais aussi de proposer quelques pistes complémentaires.

Aux sources du conflit ouvert : clivages doctrinaux et idéologiques, conjonctures politiques

La question d’un clivage gauche-droite : permanence et fluidités. L’étude comparée des expressions d’assentiment et des expressions de dissentiment en séance laisse penser que le clivage « gauche-droite » est beaucoup plus creusé avec les bipolarisations de 1850 (« La consternation des gauches ne saurait se décrire et un moment je craignis que les membres de la Montagne ne descendissent de leur place pour frapper le criminel provocateur qui avait soulevé cet orage »⁶) ou de 2000 que sous le ministère Waldeck-Rousseau en 1900 ou avec la « Troisième Force » en 1950.

⁵ A propos du XIX^e siècle : « [La codification de la discipline parlementaire] s’effectua pour l’essentiel en juillet 1849, dans les débuts de la ‘République conservatrice’ [...] Il dut être recommencé à plusieurs reprises (1879, 1890, 1898) mais la Troisième République reprit dans ses grandes lignes le règlement de 1849 » (Hervé Fayat, page 63)

⁶ Martin NADAUD, *Mémoires de Léonard* (1895), à propos d’un discours de Montalembert le 31 mai 1850, sur les affaires romaines.

Points de tension récurrents (cf. les avatars de la question scolaire, 1850-2000) ou points de tension localisés dans le temps (cf. les débats qui suivent le naufrage de l'Erika, et notamment les attaques dirigées contre Dominique Voynet)

Dynamiques propres des séances : le conflit s'inscrit également dans des logiques de débat. Il semble qu'il s'exprime différemment pour les discours généraux et pour les examens de textes article par article, qu'il éclate moins lors de débats périphériques.

Aux sources du conflit ouvert : la part des hommes

Quelques figures de députés (arrière-plan : le nombre total de députés qui s'expriment régulièrement est faible. Quelques dizaines, dont les noms reviennent sans cesse, au XIX^e siècle comme au XX^e siècle).

1900 : Lasies⁷. « Le procureur Bulot est un valet de justice [...] Ce Bulot est décidément une crapule » (janvier) ; « Vive Déroulède ! » (janvier) ; « C'est le régime des banquiers ! » (2 février) ; « Benedicat vos omnipotens Dreyfus ! » (10 juillet, clôture de la session) ; pendant la seule séance du 23 janvier, Lasies interrompt 17 fois un orateur, il demande la parole une fois, il présente une interpellation... qu'il retire.

2000 : Thierry Mariani⁸ s'emploie à débattre, combattre ses adversaires par de nombreuses invectives, interruptions. Il use en particulier d'un registre anti-communiste suranné — « goulag », « soutien à Staline ! », « pacte germano-soviétique », « Komintern ! » — en interrompant plus de 17 fois l'orateur Bernard Bisinger⁹...

La présidence de séance, ou efficacité et limites de l'arbitrage : à étudier tout particulièrement pour Dupin (1850), mais aussi pour Deschanel (1900), Edouard Herriot (1950), Laurent Fabius et Raymond Forni (2000).

Aux sources du conflit ouvert : des mots qui fâchent

⁷ Né en 1862, ancien sous-lieutenant des chasseurs à cheval, député du Gers, antisémite, nationaliste, pro-Déroulède en 1900. Extrêmement actif sur les questions d'agriculture, de protection de l'épargne, pendant l'affaire Dreyfus, etc.

⁸ Né en 1958 à Orange, député du Vaucluse, il est entré au RPR en 1976 et développe des thèses très conservatrices, en particulier sur les questions de société, liées à l'immigration.

⁹ JO, 2^e séance du 3 mai 2000.

Arrière-plan : rôle essentiel de la parole au Parlement de l'éloquence. Eugène Pierre évoque les ravages de la « violence de langage qui peut provoquer du tumulte dans la Chambre ».

Au XIX^e siècle, c'est avant tout « Vous êtes un menteur », ou « Vous en avez menti », si cet usage persiste au XX^e siècle, il n'a pas la même portée. Toutefois, le tumulte, les huées ou réprobations répondent toujours à des excès de langage.

Aux alentours du conflit ouvert

« Ce travail centré sur la période 1871-1877 ne doit cependant pas laisser croire que le Parlement ne fut alors qu'un ring »¹⁰.

Perturbations

Violences secondes

Une pratique : l'interruption. Quantification en cours. Pour les séances étudiées de près en 1850, chaque discours est en moyenne haché par entre 7 et 10 interruptions (discours assez long, interruptions fort nombreuses). Pour les séances étudiées de près en 1900, chaque discours est en moyenne haché de une à trois interruptions (discours plus courts, interruptions globalement moins nombreuses). La variabilité tient certes en partie à la nature des débats. Mais il a ici une tendance lourde ; l'interruption est une pratique sur la longue durée, en 1950 et en 2000, on retrouve des moyennes élevées (entre 7 et 15 interruptions)...

Des armes : l'expression du mépris, l'ironie, la moquerie, l'applaudissement et le rire partisan. Ce sont le plus souvent des violences secondes car elles n'affectent pas le débat et offensent rarement les personnes (mais ils peuvent aussi être des ingrédients pour des conflits ouverts). Ces artifices classiques pour déstabiliser l'adversaire semblent traverser les époques, mais on indiquera certaines évolutions dans le champ lexical.¹¹

Bruit, agitation

Omniprésent. Sans cesse indiqué dans les comptes rendus, jusqu'en 2000 (exemples entre mille, dans la presse de l'époque : « Monsieur Jourde, au milieu du bruit, demande à la

¹⁰ Jean-Marc Guislin, conclusion, page 723.

¹¹ Sur le rire, voir Jean RUHLMANN, « Comique, éloquence et discours politiques en "voix" de réhabilitation » dans *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n°1 mai-juin, 2007.

Chambre de ne pas se prononcer et de remettre sa séance à lundi »¹² ; « Le citoyen Rigal présente quelques observations qu'il nous est impossible d'entendre à cause du bruit toujours croissant des conversations ».)¹³

Etre-ensemble

Le rire partagé

L'humour de potache, à usage interne, sans animosité particulière. Sensible au XIX^e siècle (« hilarité prolongée » lorsque les représentants découvrent le son que fait la nouvelle sonnette du président¹⁴ ; « [...] la 3^e mamelle de la France » (hilarité) », le 6 février 1900). Sensible aussi au XX^e, avec André Santini par exemple.

Encouragements

Les marques d'assentiment dominant, souvent sans référence à une partie de l'assemblée plus qu'à une autre. Dans les mois de 1850 étudiés, il y a deux fois plus d'assentiment que de dissentiment. Dans les mois de 1900 étudiés, il y a cinq fois plus d'assentiment que de dissentiment¹⁵.

Il convient d'ajouter à tout cela les « Parlez ! », les « Ecoutez », toujours très présents. Ou encore les « N'interrompez pas ! », voire les « Continuez, monsieur ... »

Unanimisme

A propos d'un événement fédérateur : L'incendie du Théâtre-Français en 1900

A propos d'un homme politique auquel tous rendent hommage, au-delà même de désaccords politiques marqués : Léon Blum, Roland Carraz...

... et l'ennui, l'impatience d'en finir

Ici encore, les mentions sont nombreuses (mais indirectes) dans le *Moniteur* ou le *Journal officiel*. A affiner en fonction des ordres du jour, en fonction aussi des durées des séances. Il y a aussi les « A demain » ou « à lundi » dans les séances du XIX^e siècle

¹² *Le Petit Journal*, 13 janvier 1900

¹³ *La Réforme*, 12 janvier 1850

¹⁴ *Démocratie pacifique*, 6 février 1850

¹⁵ Les indications données en italiques dans le MU sont ici la source du travail. On peut assimiler « exclamations », « réclamations », « protestations », mais aussi plus globalement « agitation », rumeurs », mais aussi « mouvement » et « mouvements divers » à l'expression d'un dissentiment.

Et Charles de Rémusat rend probablement compte d'un sentiment assez partagé lorsqu'il écrit dans ses *Mémoires* ne se souvenir « qu'un fonds confus et monotone de délibérations bruyantes, agitées, insignifiantes d'ailleurs et qui ne méritent pas d'être publiées » (à propos de la fin 1849 et de 1850)

Au total, relativiser la violence d'hémicycle, c'est peut-être même envisager que certains des épisodes paroxystiques repérables au cours des quatre années étudiées sont moins violents qu'il n'y paraît. Faut-il par exemple prendre pour argent comptant une explosion telle que celle-ci ? Le 24 janvier 1900, d'après le rédacteur du *Petit journal*, le député Bernard attaque le ministre de la Justice : « Monsieur le président Deschanel fait un haut-le-corps et donne un violent coup de sonnette pour réclamer le silence car une formidable clameur s'est élevée » [...] Et, après que le président a appelé l'orateur à retirer ses paroles : « Monsieur Bernard se recueille puis, d'une voix forte, en manière de rétractation [...] 'Canaille !' A ce dernier mot un véritable ouragan se déchaîne sur le banc ministériel, et c'est au milieu d'un indescriptible tumulte que le président Deschanel fait voter la censure avec exclusion temporaire »¹⁶. Ce qui est frappant, c'est qu'à cet épisode haut en couleurs et probablement enjolivé dans le journal succède très vite le calme.

Systemes de régulation : les règles du jeu

Logiques du rappel et du retour à l'ordre

Les règlements internes des assemblées décrivent les évolutions sur ce qui est toléré ou tolérable. Il faut mener, pour s'en convaincre, l'étude des règlements qui se succèdent depuis juillet 1849. Le rôle du président est à rappeler ici : il s'inscrit dans une logique graduée selon Eugène Pierre, « la ressource suprême qui consiste à se couvrir, puis à lever la séance, doit être employée le plus tard possible. Il convient que le président use ses forces jusqu'à ses dernières limites avant de laisser, ne fût-ce que pour une heure, le champ de bataille à la violence. » Même après 1981, délesté de certains attributs de sa fonction et de son habit de président, il veille au bon déroulement des débats, « dirige les délibérations, fait observer le

¹⁶ *Le Petit journal*, 25 janvier 1900

règlement et le maintien de l'ordre, il peut à tout moment suspendre ou lever la séance »¹⁷ (on peut voir ce que cela donne lors de la séance du 3 mai 2000, avec Bruno Le Roux, ou bien lorsque Noël Mamère est rappelé à l'ordre par le président Forni le 31 mai 2000 dans l'affaire des faux électeurs de Paris, en vertu de l'article 71 du règlement intérieur). Le président a la charge de dire à quel moment le langage devient transgressif (« Ce langage n'est nullement parlementaire », explique le président de séance Daru le 25 février 1850)..

Au-delà, travail de codification. « Les fonctionnaires de la Chambre, à commencer par son secrétaire général Eugène Pierre, ont beaucoup collaboré à l'institutionnalisation d'un 'sens de la fonction parlementaire' » (selon Hervé Fayat, p. 69). Les députés en sont conscients, tel Le Hérisse qui dans la séance du 12 janvier 1900 cite Eugène Pierre.

Autorégulations entre collègues

L'acculturation à la fonction de député ou plutôt l'intériorisation des règles est aussi à l'œuvre lors des sessions. C'est souvent « l'adversaire » ou « l'opposant » qui se charge de rappeler les bonnes mœurs du débat. Exemple avec le vocable « camarades » le 25 janvier 2000, lors de la 3^e séance de débat sur la parité, où Bruno Le Roux s'adresse directement aux siens : « Mon discours, mes chers camarades (*Exclamations sur les bancs du groupe Rassemblement pour la République, groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, et du groupe Démocratie-libérale et Indépendants*). » Un travail du même ordre est à faire avec « citoyens » en 1850. Les expressions consacrées sont fixées : « honorable préopinant », « honorable collègue » en 1850 ou en 1900.

Même des échanges qui ponctuent un débat animé, sur un sujet clivant, montrent que tout écart de langage peut-être facilement recadré : une sorte d'entre-soi peut conduire parfois à l'autocensure ou à la connivence. Et les députés observent le plus souvent les règles de la courtoisie, même si les conflits sont marqués. Pour ne pas parler du mensonge de son adversaire : « Vous vous trompez, mon cher Collègue » (6 mars 1900).

[... à suivre](#)

¹⁷ Article 52 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale.